

[L'ESPE]

- Ce document propose une organisation de l'ESPE qui fera l'objet d'une discussion avec le ministère (pré projet).
- Il est proposé au CEVU et au CA de valider cette démarche d'une ESPE portée par le PRES.

Espe : Ecole Supérieure du Professorat et de l'éducation

- Offre centralisée de formation initiale & continue
 - Formation des enseignants (FdE)
 - Formation aux autres métiers de la formation et de l'éducation (FdF)
 - Enseignants(-chercheurs)
- Offre concertée académique et régionale
 - Universitaires (enseignement, recherche, services)
 - Académiques (rectorat, inspecteurs, enseignants)
 - Un interlocuteur unique

[Espe : calendrier]

4 mars 2013 :

Remise du pré-projet au ministère

-

12 mai 2013 :

Remise du dossier au ministère, les avis définitifs des CA peuvent remonter jusqu'au 31 mai

-

Mi-mai - fin juin 2013 :

Vote du Projet de loi pour la refondation de l'école

-

Septembre 2013 :

Rentrée des étudiants en formation initiale
dans les Ecoles Supérieures
du Professorat et de l'Éducation

[La situation actuelle]

- Conventions entre les six universités pour la mise en œuvre de la FdM
- Gouvernance : comité de pilotage stratégique
6 présidents des universités publiques
+ VP CEVU
 - Masters PLC
 - Modalités de contrôle
- Division du travail
 - Les 6 universités confient
masters SMEEF PE, CPE & Doc à l'IUFM
 - Les masters MEF (PLC)
mis en œuvre dans les universités cohabilitées

[Limites]

- Gouvernance molle :
aucune instance de régulation chargée de faire appliquer les conventions, le règlement des études ou les co-habilitations
- Lien avec la recherche insuffisant
- Dichotomie PLC / autres

Espe : un changement de paradigme

- Une FTLV avec des A/R entre pratique et formation
- Un continuum du primaire au supérieur
- Une culture numérique et de l'innovation pour une personnalisation des parcours
- Une formation par la recherche
 - Incluant les apports de la recherche
 - Donnant une connaissance du monde de la recherche

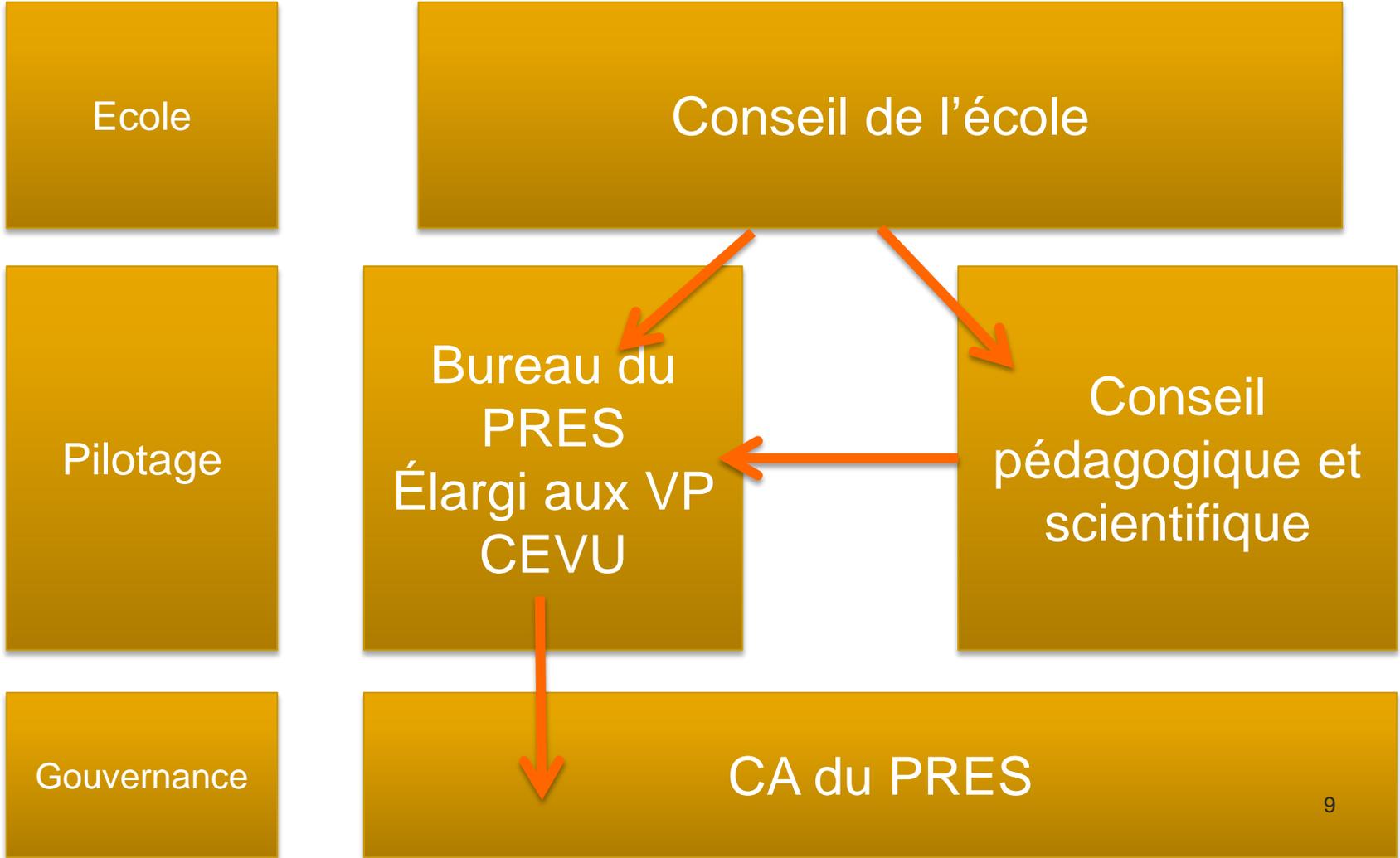
4 principes pour l'ESPE en Nord Pas de Calais

1. Les étudiants sont inscrits au PRES ESPE avec inscription secondaire dans les établissements
2. Les moyens sont attribués au PRES et gérés par lui
 - Dotation Globale de Fonctionnement
 - Emplois et masse salariale des 'temps plein formation' (ex IUFM)
 - Dans le cadre de contrats d'objectifs et de moyens avec les universités

4 principes pour l'ESPE en Nord Pas de Calais

3. Une gouvernance forte à trois niveaux
 - **Niveau de l'école** avec un conseil de l'école, qui comporte des personnalités du monde économique et social, des représentants du rectorat et qui assume les responsabilités habituellement dévolues aux conseils de composante
 - **Niveau pilotage** avec le bureau du PRES élargi aux VP formation qui assure le pilotage stratégique en s'appuyant sur les recommandations et les évaluations d'un conseil pédagogique et scientifique
 - **Niveau de la gouvernance** avec le CA du PRES
4. La gestion de la carte de formation par le comité de pilotage stratégique, pour une offre cohérente sur l'ensemble de la région, mobilisant des ressources de tous les établissements

Renforcer la gouvernance



[Espe : le bureau du PRES]

■ Le bureau

- composé des présidents et élargi aux VP FTLV
- conçu comme une instance forte de régulation et de pilotage.
- présidé par le Pdt du PRES

Fonctions du bureau élargi

- Attribution de moyens financiers aux universités via des contrats d'objectifs et de moyens (COM)
- Décisions de gestion des emplois et de la masse salariale
- Pilotage de l'offre de formation :
 - régulation géographique des ouvertures
 - portage des co-habilitations
 - Approbation des maquettes pédagogiques
- Evaluation annuelle du dispositif
- Supervision du processus de recrutement académique pour les personnels recrutés sur les supports fléchés ESPE
- Prépare les délibérations du CA du PRES relatifs à l'ESPE

Espe : conseil pédagogique et scientifique (30 personnes)

- Le bureau élargi s'appuie sur les **recommandations** d'un **conseil pédagogique et scientifique**
- composé d'enseignants chercheurs intervenant dans les formations et les laboratoires de recherche auxquels sont adossés les masters, de professionnels (tuteurs, temps partagés), de Biatss, et de représentants étudiants
- Compétences
 - Recommandations sur le modèle pédagogique
 - Recommandations sur la politique de recrutement
 - Evaluation annuelle du dispositif

[Espe : conseil d'école]

■ Un conseil de l'école

- Membres du personnel, représentants du rectorat, des collectivités, du monde économique, étudiants
- Assure les missions qui lui sont données dans le texte de loi
- Propositions sur les grandes orientations stratégiques
- Propositions sur les emplois, les moyens

Les moyens : dotation de fonctionnement

- Un principe fort : Etudiants inscrits au PRES en inscription principale dès septembre 2013, en inscription secondaire dans les établissements
- **Dotation de fonctionnement attribuée par l'Etat au PRES**, porteur de l'ESPE ; **répartition entre les universités**, maîtres d'ouvrage habilités à intervenir dans tous les types de formation avec les moyens de l'ESPE
- Avantages
 - Assure la force de la gouvernance
 - Assure une politique d'ensemble
 - Assure la cohésion régionale en faisant de chacun un acteur du périmètre PE-PLC-PLP-CPE-Doc
 - Garantit à tous de manière équitable l'usufruit du potentiel FDE
 - Permet de dégager un volant financier pour les charges communes (administration centrale, mobilier...)

Moyens : emplois et masse salariale

- Transfert des personnels IUFM (350 emplois) vers l'ESPE
 - Avantages:
 - **Réalisable progressivement**, par des mises à disposition dès 2013; affectation réalisable en 2015, ce qui laisse le temps au PRES de monter en compétence (notamment pour les fonctions de gestion de la masse salariale, de GRH)
 - **Assure le copilotage complet de la FDE** (recrutement, fonctionnement, investissement) par l'ensemble des acteurs du PRES
 - **Permet réellement à l'ESPE (et au PRES) de disposer de moyens propres pour mettre en œuvre une politique intégrée de la FDE**
 - **Evite les tensions récurrentes** qui risquent de surgir au moment de la discussion sur les COM ou sur les postes (sur lesquels, en l'absence de transfert, le PRES n'aura pas la main)
 - **Option politiquement ambitieuse**, susceptible de constituer un signal à destination des pouvoirs publics que l'ESR en région NPdC se rassemble autour d'un projet fédérateur

Accompagner l'évolution

- Cette évolution a des conséquences importantes pour l'université d'Artois. Il faudra les analyser et travailler avec le ministère pour qu'un accompagnement fort soit mis en place.

Organisation de la formation des maîtres

- Nécessité de **mieux articuler** les potentiels de recherche et de formation
- Dès l'accréditation de l'ESPE, chaque établissement a vocation à participer à la FdM (Ecoles, Collèges et Lycées) mais la **décision d'ouvrir ou non les formations** sur un site est prise par le bureau élargi en fonction
 - des effectifs
 - du potentiel EC
 - du potentiel de recherche reconnu
 - de considérations d'équilibrage du territoire, dans la mesure des moyens disponibles (eg supports de stages)

[Cible et transition]

Espé cible

- Les étudiants sont inscrits à l'ESPE
- Le bureau élargi assure l'ensemble de la régulation et supervise les recrutements sur les emplois sur support identifié ESPE
- Les emplois restent affectés dans les universités et gérés par elles et/ou mis à disposition du PRES au PRES

Espé transition

- Les nouveaux étudiants sont inscrits au PRES et secondairement dans les établissements dès septembre 2013
- Le bureau élargi assure toutes les fonctions de régulation sauf l'attribution des moyens financiers, jusqu'à 2015, une fois l'ESPE bénéficiaire d'une dotation de fonctionnement